



## **Résolution des Elus du CSE Siège de France Télévisions sur l'Information- Consultation sur l'évolution de l'organisation de l'équipe support diffusion de la *Media Factory* (Point n°4)**

En préambule, les élus du CSE Siège estiment dommage que la direction ne donne pas une suite favorable à une demande de report de la consultation sur ce projet.

Cette demande de report ne vise qu'une seule chose : se donner les moyens afin de bien mener ce dossier, c'est-à-dire : anticiper les risques pour les salariés, prévoir des actions de prévention adaptées et pérennes, et saisir ce projet pour améliorer les conditions de travail au sein des équipes et envisager une évolution satisfaisante de leurs parcours professionnels et leur carrière eu sein de FTV.

En ne donnant pas une suite favorable à la demande des élus, les conditions ne sont pas réunies pour traiter ce dossier sereinement et surtout apporter des réponses satisfaisantes aux problèmes et inquiétudes remontés par les salariés concernés.

Par conséquent, en réaction immédiate à cette situation, les élus du CSE demandent :

- ❖ **La mise en place d'une commission dédiée** au projet d'évolution de l'organisation des équipes support-diffusion Media Factory afin de poursuivre l'identification des problématiques engendrées par le projet, proposer des solutions adaptées et superviser les phases de transition et de déploiement du projet.
- ❖ **La poursuite des débats au sein du CSE Siège** concernant ce projet afin de s'assurer que l'ensemble des questions et des problèmes soient posés, et les solutions et les actions de prévention apportées.

Par ailleurs et après avoir pris connaissance des éléments du projet, les élus du CSE estiment nécessaire de réitérer leurs constats et leurs inquiétudes :

- ❖ Ils tiennent à rappeler que ce projet constitue un regroupement des deux équipes et des deux infrastructures techniques de la Média Factory attachées au CDE, sur un même site. Il s'agit donc par définition d'activités sensibles et stratégiques pour le groupe qui mériteraient une conduite de projet et une évaluation des risques et des moyens qui soient adaptées aux exigences de ces activités.
- ❖ Ils tiennent également à rappeler qu'une alerte santé a été lancée et examinée au CSE d'avril 2023. Ils constatent que l'ambiance délétère ne fait qu'augmenter et que les conditions de travail continuent à se dégrader. **L'alerte santé est plus que jamais d'actualité.**
- ❖ Parmi les raisons de ce climat :
  - **L'équipe support diffusion (brigadiers/ARS) est exclue des dialogues :**



- Les ateliers dits de co-construction se sont révélés être des **ateliers dirigés**
  - La demande de garder les bureaux individuels, pour des raisons fonctionnelles n'a pas été entendue, ceci alors que la mutualisation des postes de travail va ajouter une pénibilité supplémentaire et risque d'amplifier les tensions
  - Le planning 100% digital est imposé indirectement dans le projet, sans consultation.
  - Une augmentation du périmètre et des responsabilités est fortement prévisible dans le projet (workflow, gestion des stocks, hiérarchisation des incidents en fonction des premiums) (§ 4.4.2 de l'info-consult.)
  - Le dialogue avec le management est très difficile et irritant (mis en évidence dès janvier 2022). Aujourd'hui ce dialogue est pratiquement impossible et illustré entre autres par l'échec de la médiation collective demandée par les élus
  - Le manque de reconnaissance est ancien : augmentation progressive du périmètre au cours des dix dernières années sans compensation salariale
  - L'augmentation de la charge de travail car le périmètre cible résulte de la somme des activités des deux sites.  
Paradoxalement, cette évolution du périmètre est proposée avec une réduction (division par deux) de la présence des brigadiers en horaires décalés
- **Les outils, les moyens et les conditions de travail se dégradent :**
- La surface des bureaux est réduite de moitié
  - La configuration des outils de maintenance est non-fonctionnelle à la mise à l'antenne de F4 et F2
  - Les formations sont largement insuffisantes et dispensées après la mise à l'antenne de F4 et F2
  - Aucun plan de développement des compétences n'est élaboré
  - La non prise en compte et la non-crédation d'un poste "d'ingénieur méthode et qualité"
- ❖ **Ils pointent également une alerte antenne accrue accompagnée d'une augmentation de la charge mentale et du stress :**
- Les risques d'incidents antenne augmentent autant en quantité, qu'en durée et qu'en intensité.
  - Une seule personne tous les jours, du lundi au dimanche, en horaires décalés, de 06H à 8H/9H et de 20H/23H à 01H : cette situation sera très délétère pour les salariés. Cette personne seule devra assurer le support des chaînes linéaires F2, F3, F4, F5, France Info, F2 international, Paris IDF, la gestion d'eDliver, la gestion de la zone échanges, gestion de la régie de production.... C'est énorme !



- Lorsque plusieurs problèmes techniques seront à résoudre, cette personne seule devra choisir quelles chaînes ou quels problèmes prioriser, choix qui ne lui incombe pas aujourd'hui. (Le projet précise que cela sera de la responsabilité de l'ARS/brigadier)
- Disparition de la présence d'un brigadier la nuit

#### ❖ Ils considèrent que les documents remis sont incomplets

Les documents fournis dans le cadre de ce projet ne permettent pas d'avoir une vision globale sur l'organisation du temps de travail du service support, ni de répondre aux questions posées par les élus.

Rien de concret n'a été mis en œuvre pour travailler sur une organisation du temps de travail satisfaisante pour les salariés. Rien de concret également pour permettre d'aboutir à une amélioration de la santé des brigadiers impactés, bien au contraire.

Les risques pour l'antenne sont toujours grands, empêchant FranceTV de remplir correctement ses obligations de diffuseur et de service public, avec, entre autres, un impact sur les recettes.

- ❖ Enfin, les élus du CSE Siège tiennent à pointer **l'absence totale d'une véritable évaluation des risques professionnels** relatifs aux changements prévus dans le cadre de ce projet : la description des impacts et des mesures d'accompagnement présentée dans le projet ne se substitue pas à cette évaluation.

Cette évaluation des risques doit être préalable à la mise en place du projet et basée sur le travail réel des salariés.

En l'absence de cette évaluation, les élus ignorent à ce stade quelles sont les mesures et les actions de prévention envisagées par la direction pour supprimer ces risques et réduire leurs effets sur la santé mentale et physique des salariés concernés.

Pour toutes ces raisons, ils demandent à la direction de **respecter son obligation de protection de la santé des salariés (article L4121-1 du code du travail)**, d'ouvrir un **réel dialogue** avec les **organisations syndicales** afin de :

- ❖ Poursuivre les débats au sein du CSE afin que le **projet soit régulièrement analysé par les élus au rythme d'une fois par trimestre** car il est de leur responsabilité de ne pas laisser les salariés de ce service dans une telle déshérence
- ❖ Mettre en place une commission dédiée au projet
- ❖ Revoir l'organisation spatiale du travail
- ❖ Proposer une meilleure organisation du travail
- ❖ Évaluer la charge de travail et les effectifs
- ❖ Repenser les horaires de travail et la planification de référence directement avec les salariés conformément à l'accord collectif d'entreprise.



- ❖ Évaluer les compensations de toutes natures à envisager pour éviter les pertes de récupérations en temps et éléments variables
- ❖ Évaluer les compensations financières à envisager pour reconnaître les augmentations induites progressivement de leurs périmètres d'activités
- ❖ Améliorer le dispositif de formation dans son ensemble et évaluer les renforts nécessaires
- ❖ Déterminer, préciser et évaluer les périmètres et les responsabilités
- ❖ Qualifier et quantifier les incidents antennes en nombre et en coût (par an, par premium)

Les élus du CSE insistent pour que la direction :

- ❖ Réalise les recrutements attendus, des recrutements pérennes, ceci afin de ne pas déstabiliser plus le fonctionnement de ce service.
- ❖ Mette en place un véritable plan de prévention des risques pour les salariés impactés, ceci afin de mettre fin aux risques suivants :
  - intensification du travail
  - stress
  - manque de reconnaissance
  - dégradation de la qualité de l'antenne

Les élus du CSE font donc le constat que la mise en œuvre de ce projet dans l'état actuel présente **un risque grave pour la santé des salariés** et un risque opérationnel considérable pour la **qualité de la diffusion antenne**. C'est cette qualité qui fait sens pour les équipes concernées et encourage leur implication tous les jours pour résoudre les problèmes et les dysfonctionnements de ces activités.

**Au regard de tout ce qu'ils ont exprimé, les élus du CSE sont donc dans l'incapacité de donner un avis éclairé et motivé sur le projet et sont par conséquent défavorables au déploiement du projet dans ces conditions.**

Un double de la présente résolution sera envoyé, pour information, à l'inspecteur et au médecin du travail, ainsi qu'à la CRAMIF.

Fait à Paris, le 20 septembre 2023.

**Nombre de votants** : 25 voix

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

*L'ensemble des organisations syndicales CGT, FO, SNJ, UNSA, CGC, CFDT s'associent.*